



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024



Ordre du Jour



➤ **Finances**

- Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- Élection du président de séance pour le vote des Comptes Administratifs
- Budget assainissement – Compte de Gestion 2023
- Budget assainissement – Compte Administratif 2023
- Budget assainissement – Affectation de résultats
- Budget énergies renouvelables – Compte de Gestion 2023
- Budget énergies renouvelables – Compte Administratif 2023
- Budget énergies renouvelables – Affectation de résultats
- Budget principal – Compte de Gestion 2023
- Budget principal – Compte Administratif 2023
- Budget principal – Affectation de résultats
- Affectations au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Remboursement de dépenses avancées

➤ **Administration**

- Adhésion au Service Commun d'Achat (SCA)

➤ **Urbanisme - Cadre de vie**

- Rétrocession « Les Hauts de Thorial »
- Rétrocession résidence sénior « NEOTOA »
- Délibération de la commune sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

➤ **Ressources Humaines**

- Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet

Décisions du Maire



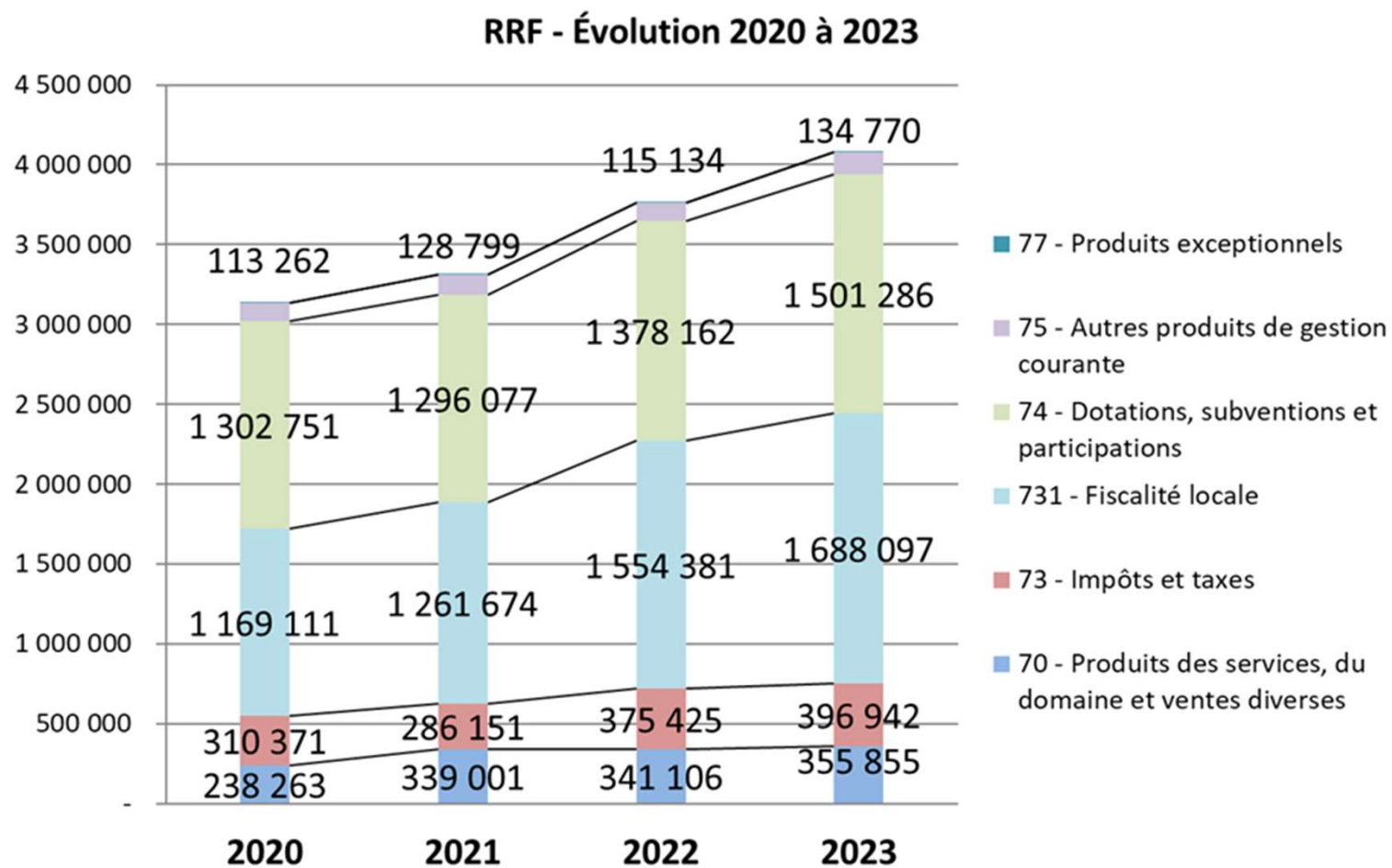


Débat d'Orientation budgétaire 2024

ROB

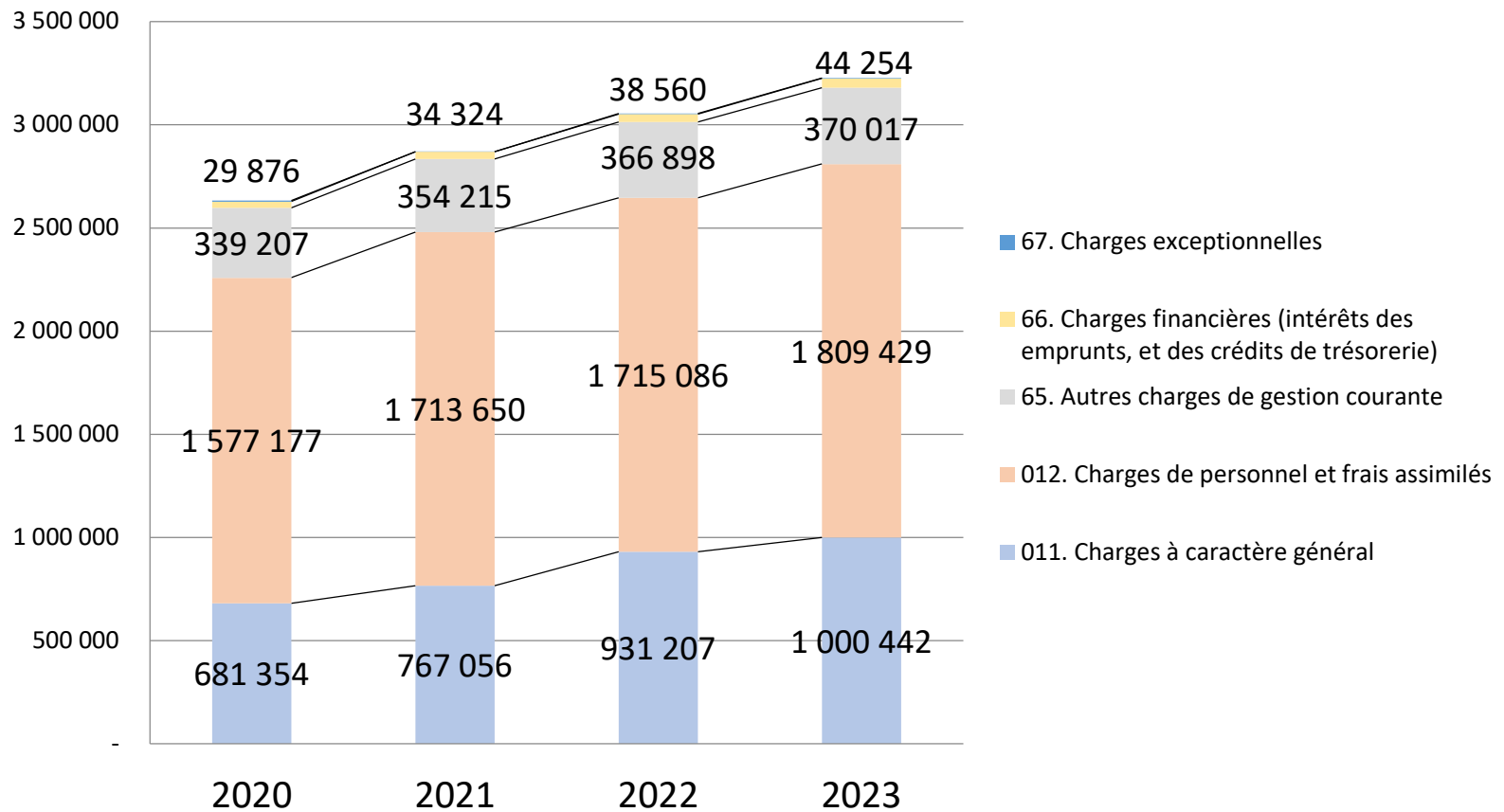


Rétrospective - Recettes de fonctionnement



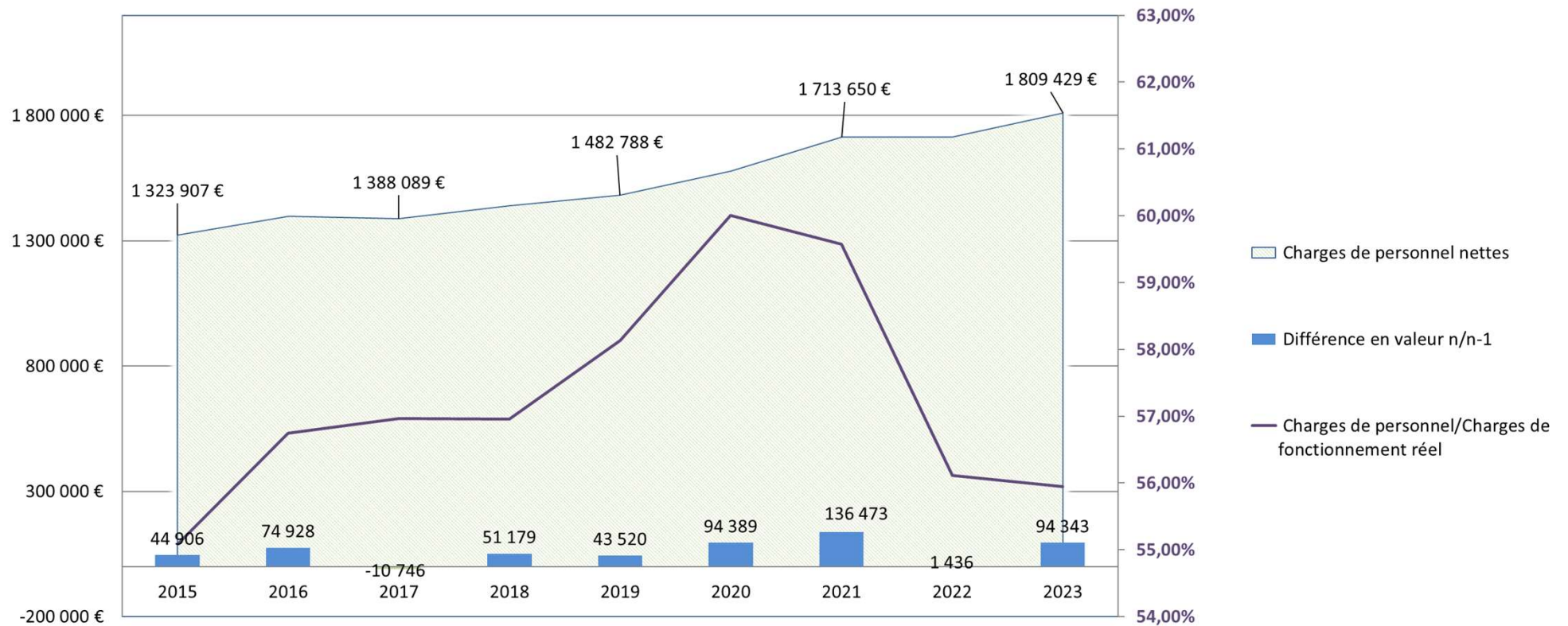
Rétrospective - Dépenses de fonctionnement

DRF - Évolution 2020 à 2023

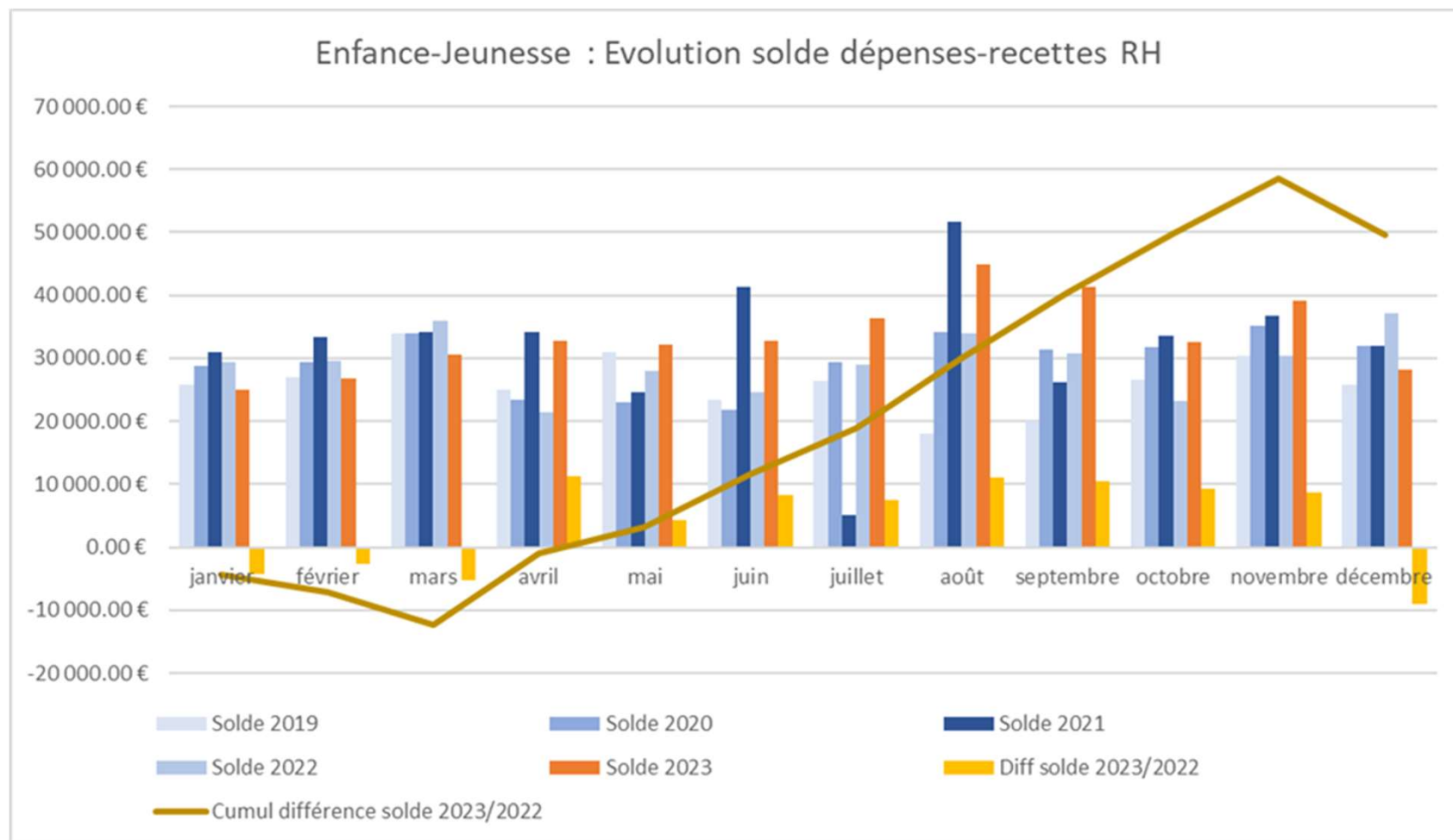


Rétrospective - Dépenses de personnel

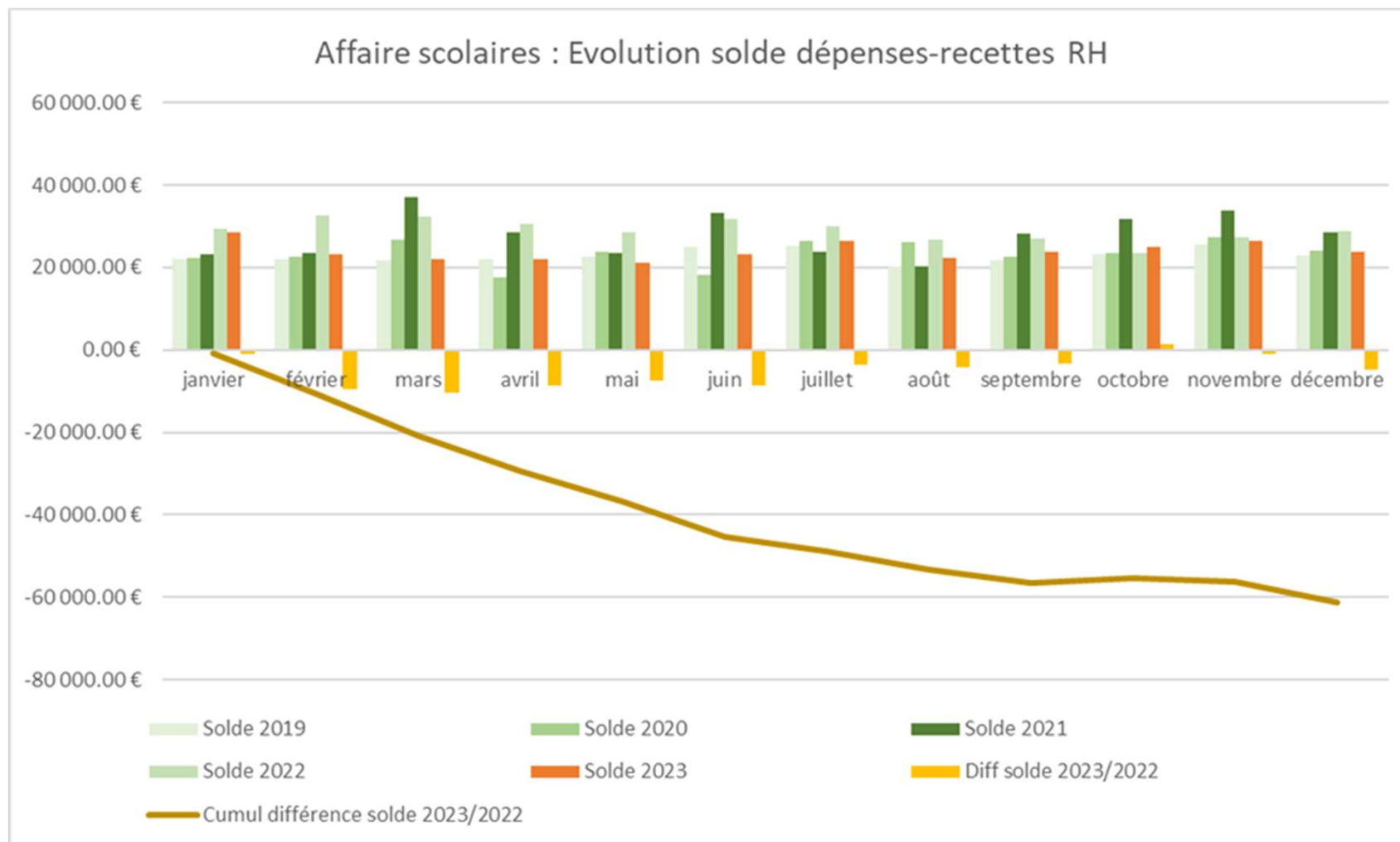
Évolution des charges de personnel 2015 à 2023
(remboursements déduits)



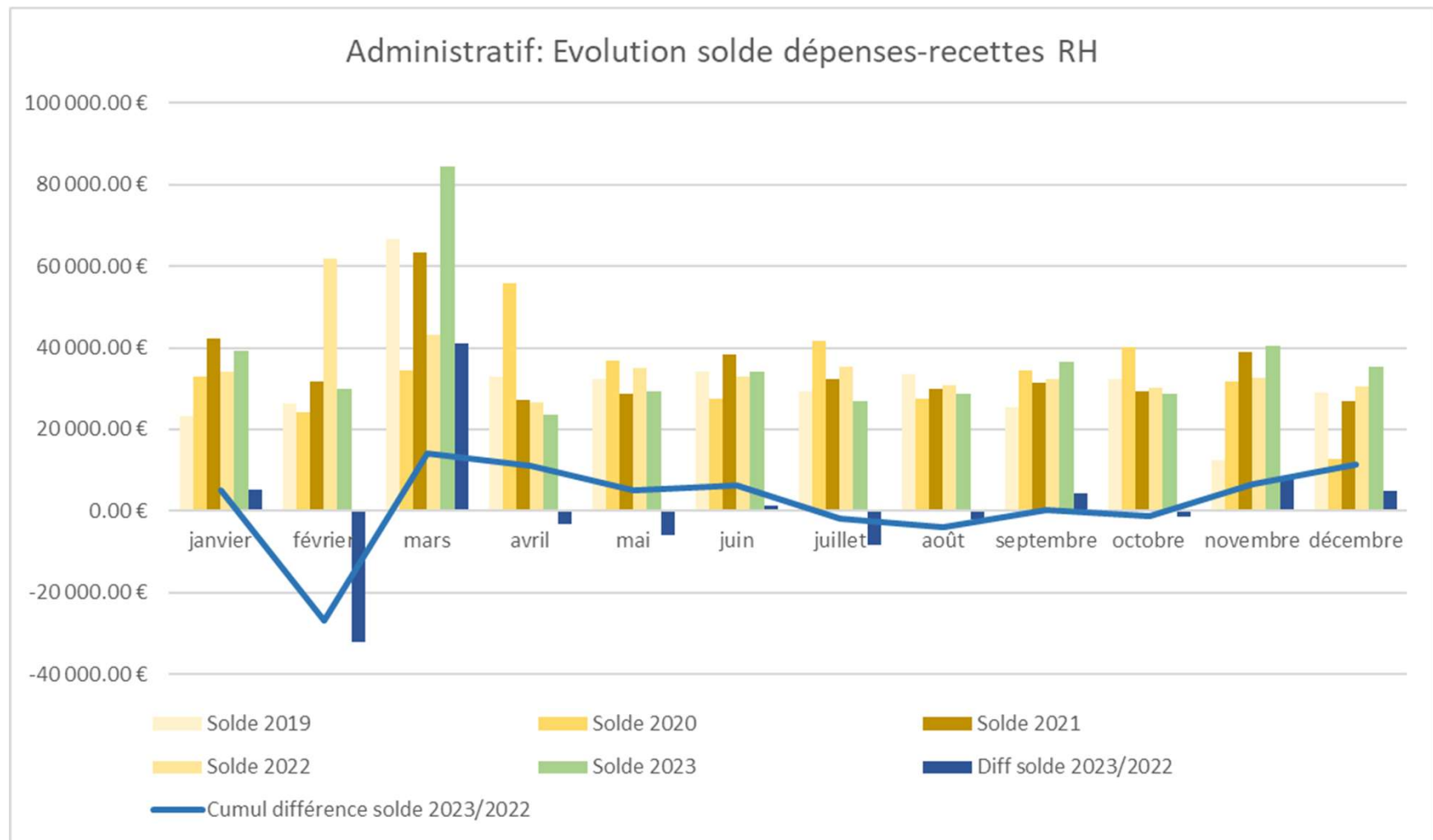
Rétrospective - Dépenses de personnel



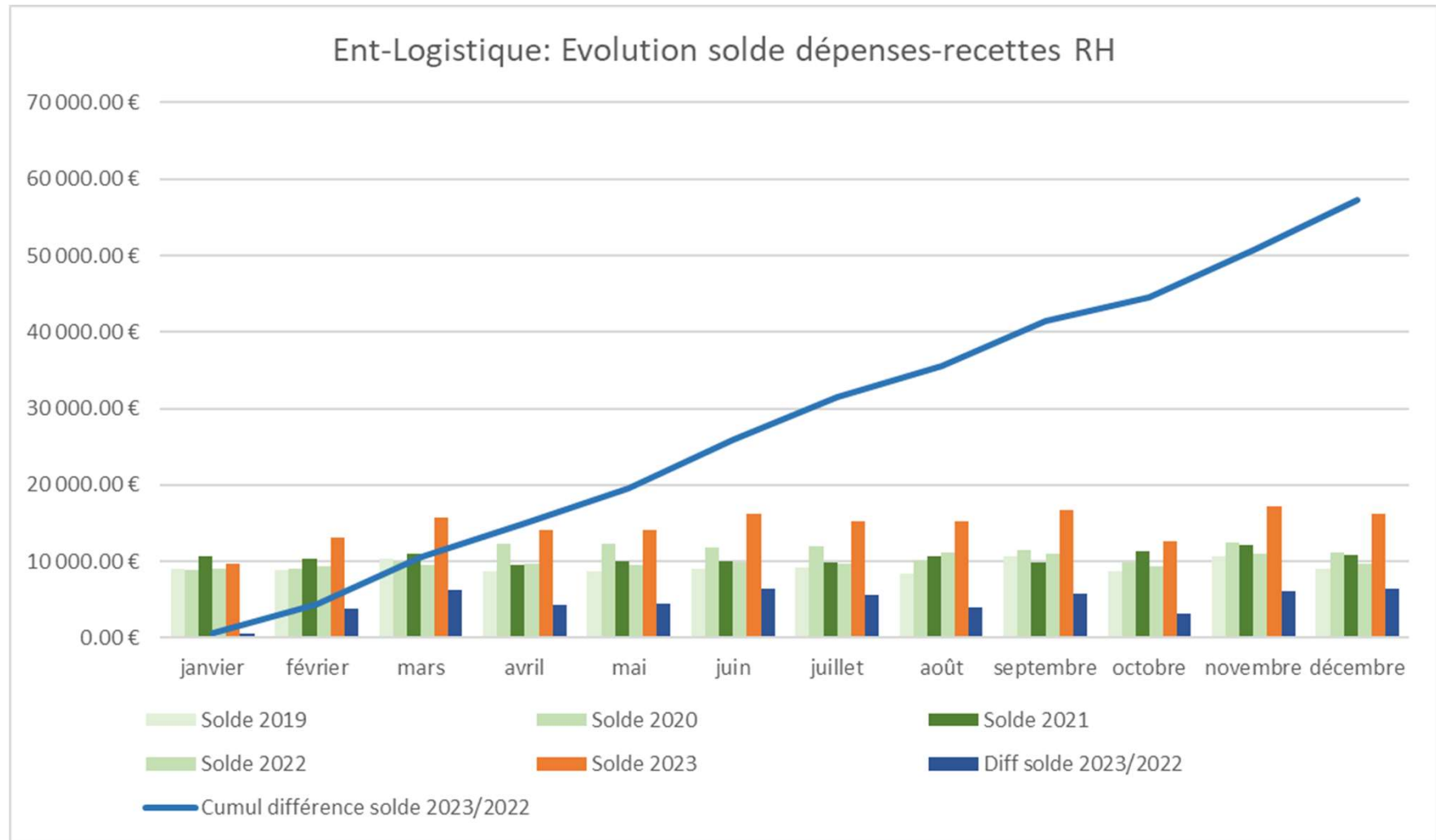
Rétrospective - Dépenses de personnel



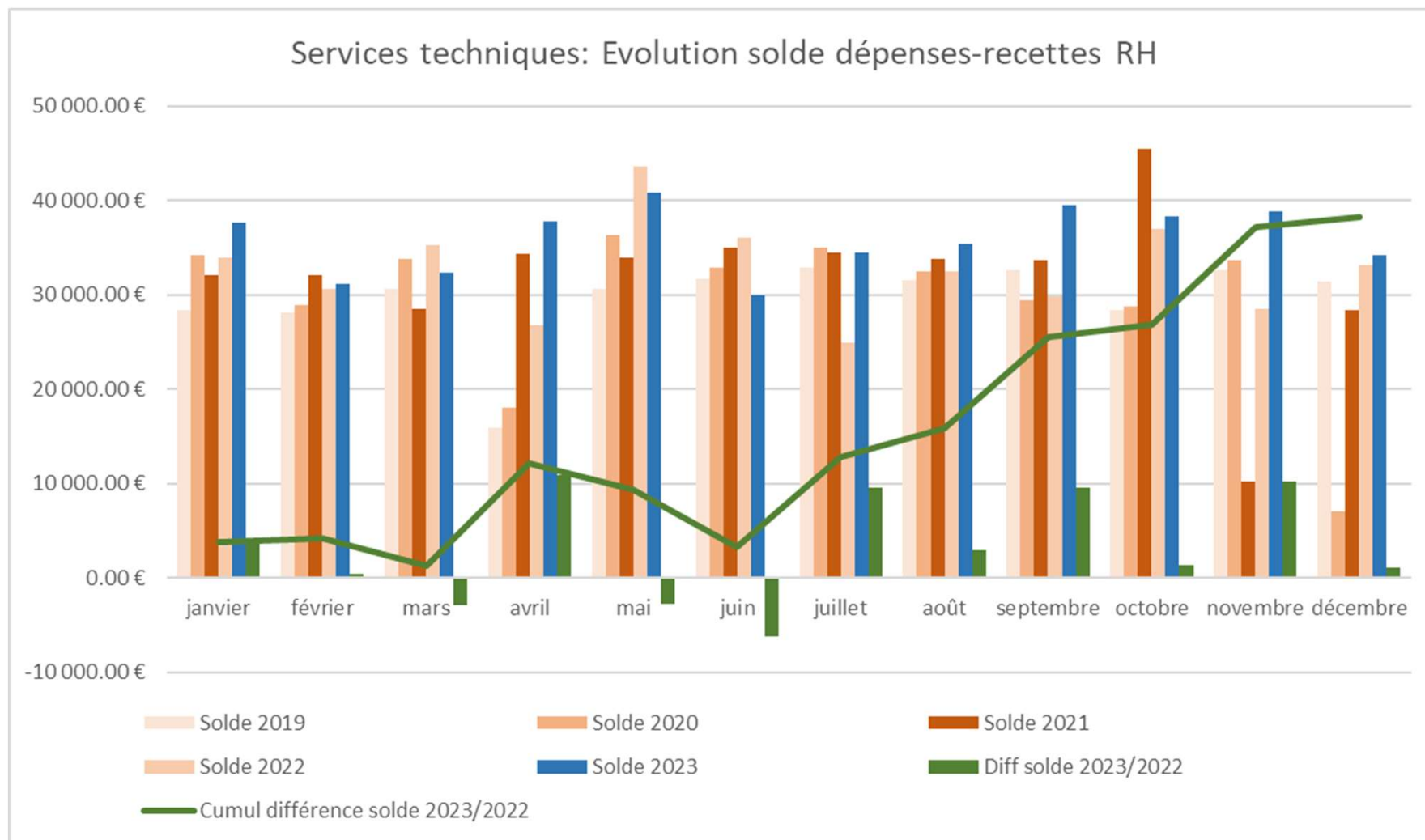
Rétrospective - Dépenses de personnel



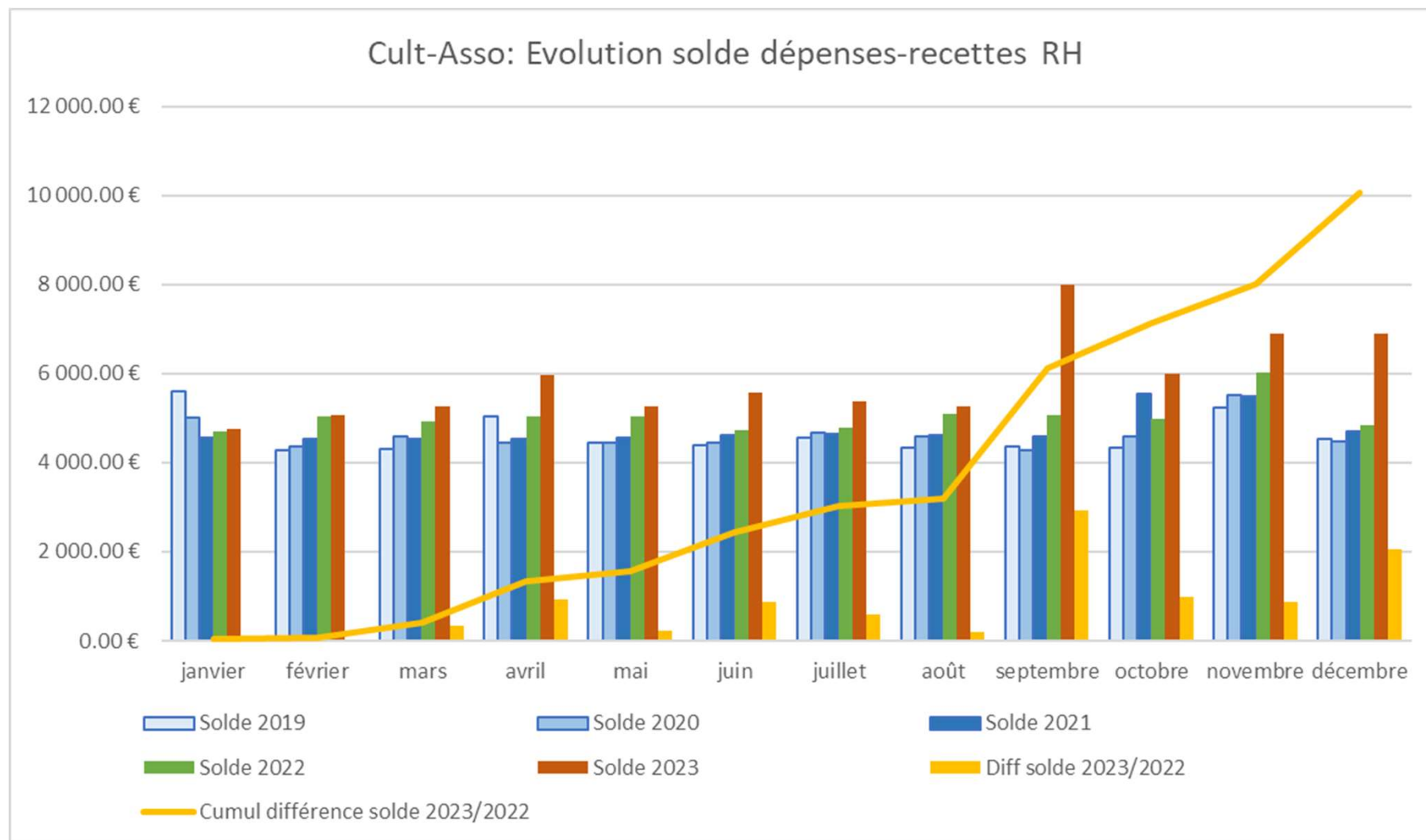
Rétrospective - Dépenses de personnel



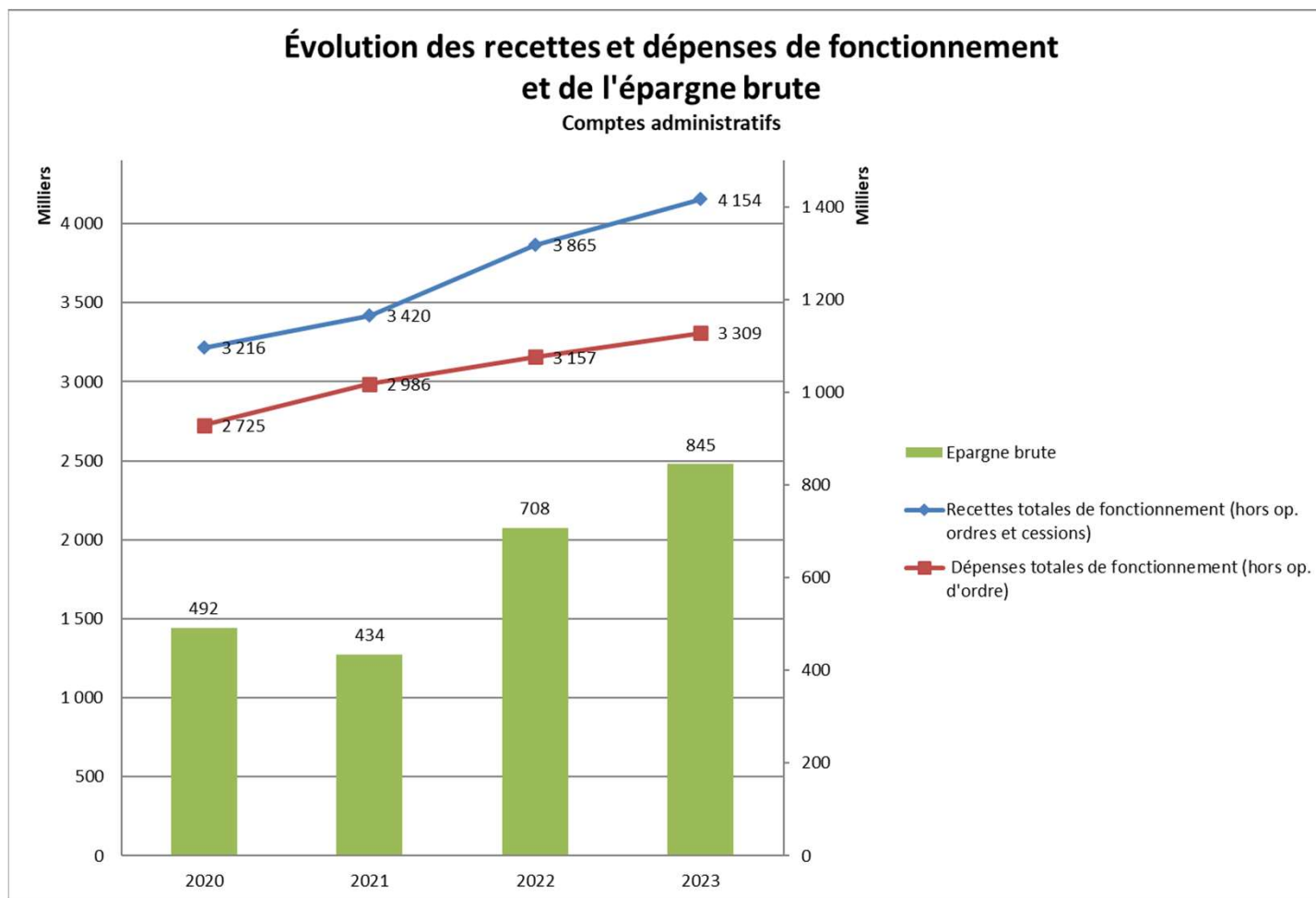
Rétrospective - Dépenses de personnel



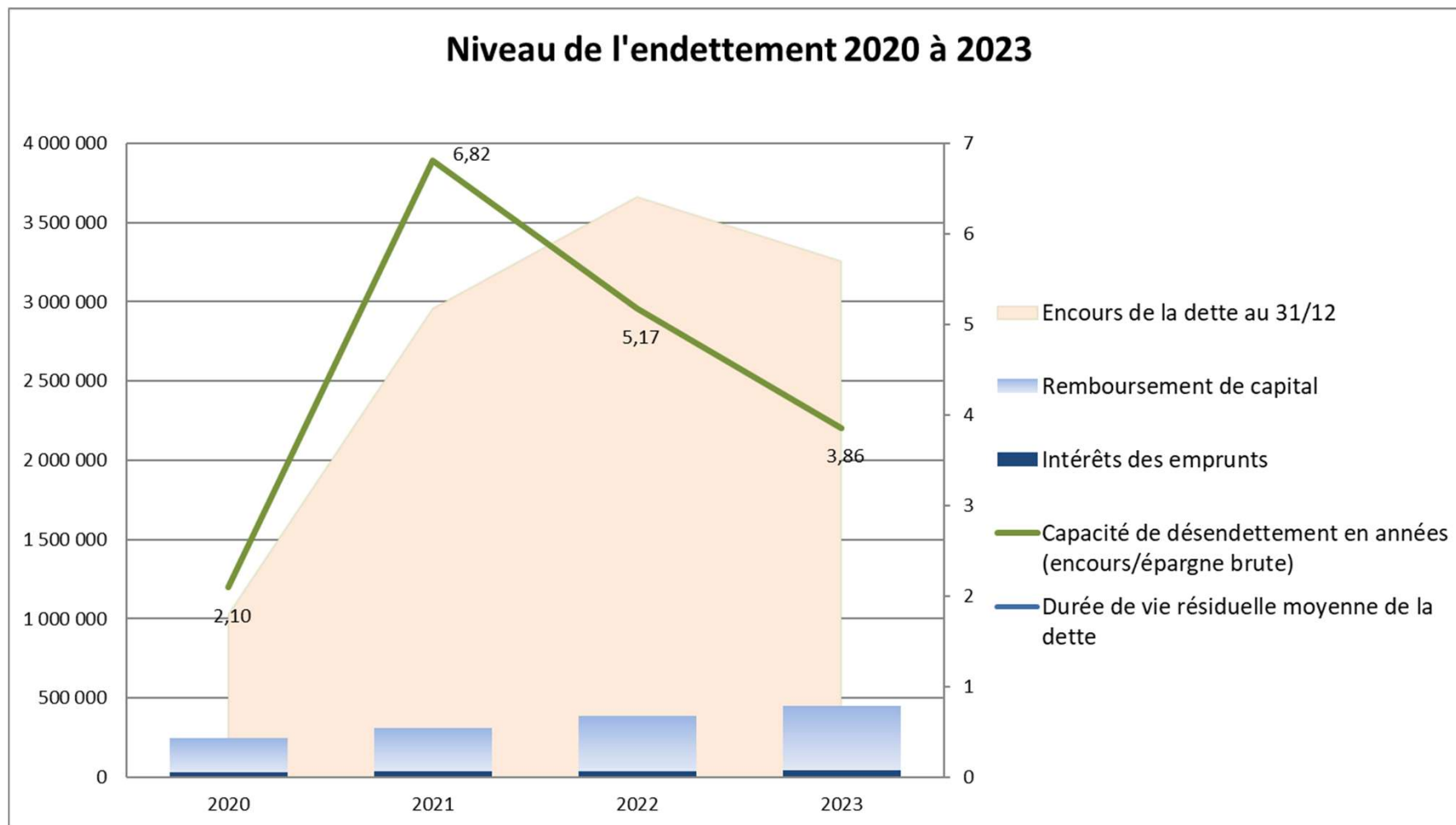
Rétrospective - Dépenses de personnel



Evolution dépenses – Recettes et dépenses

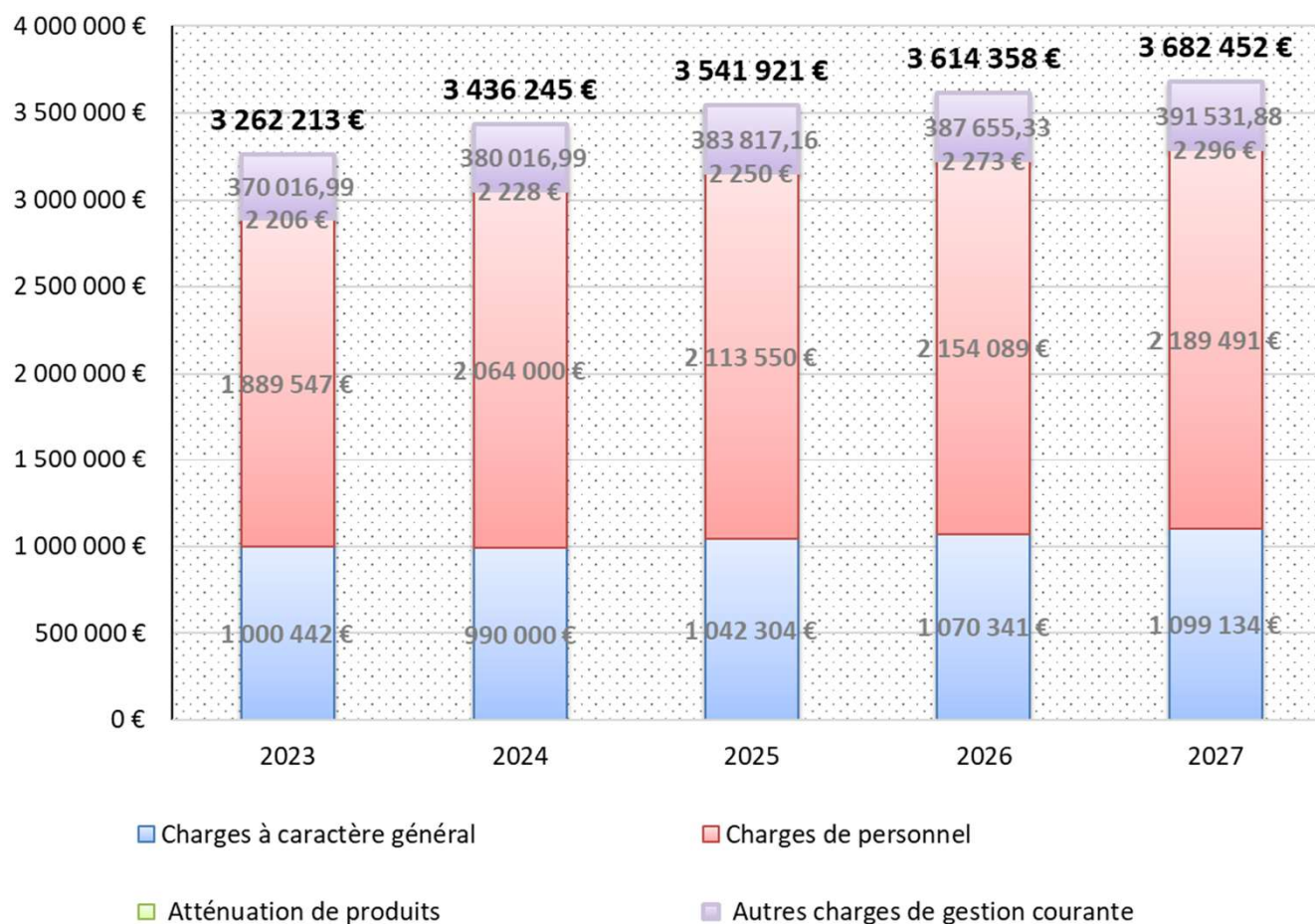


Rétrospective - Niveau endettement



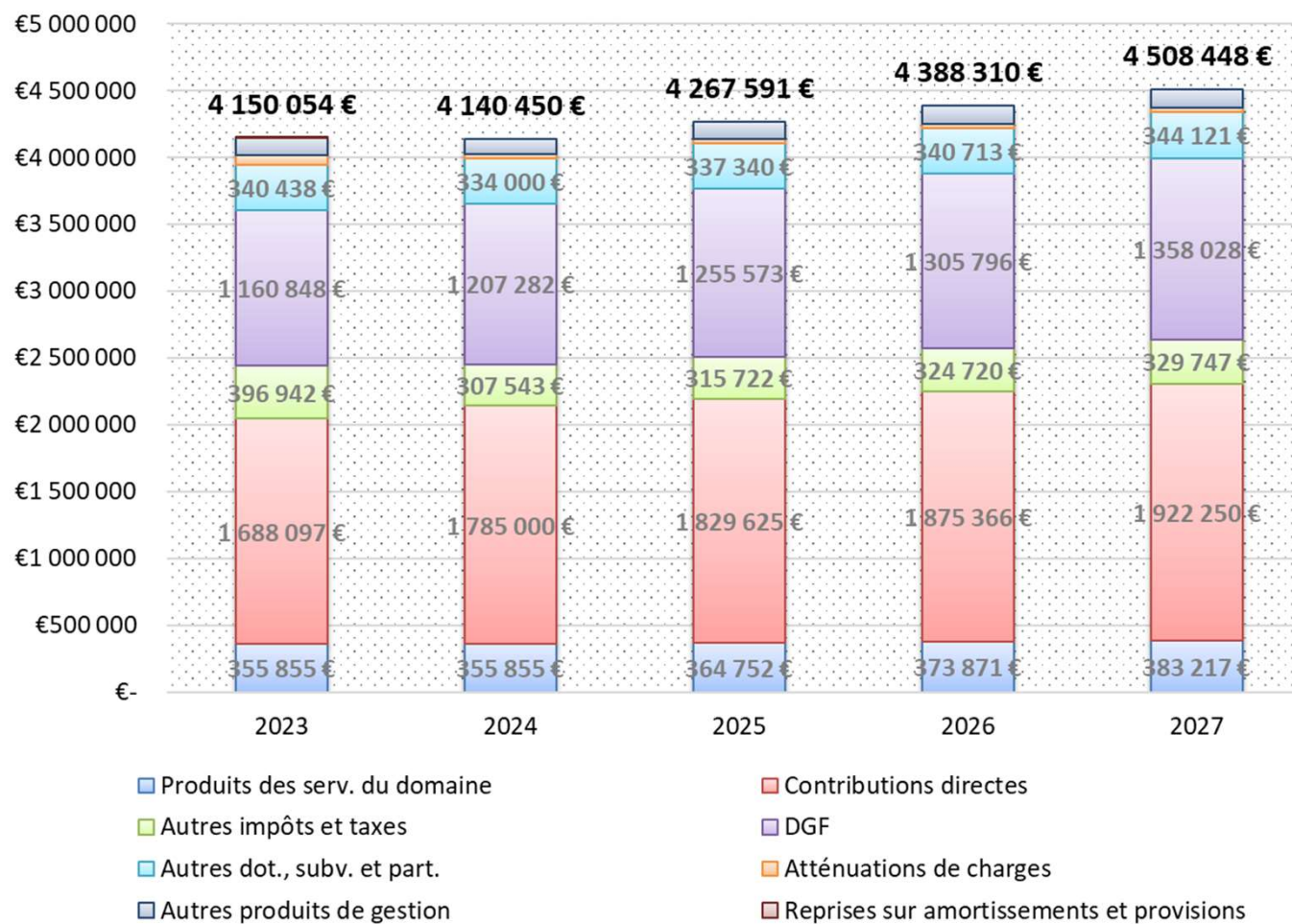
Prospective – Dépenses de fonctionnement

Evolution dépenses des dépenses de gestions 2023-2027



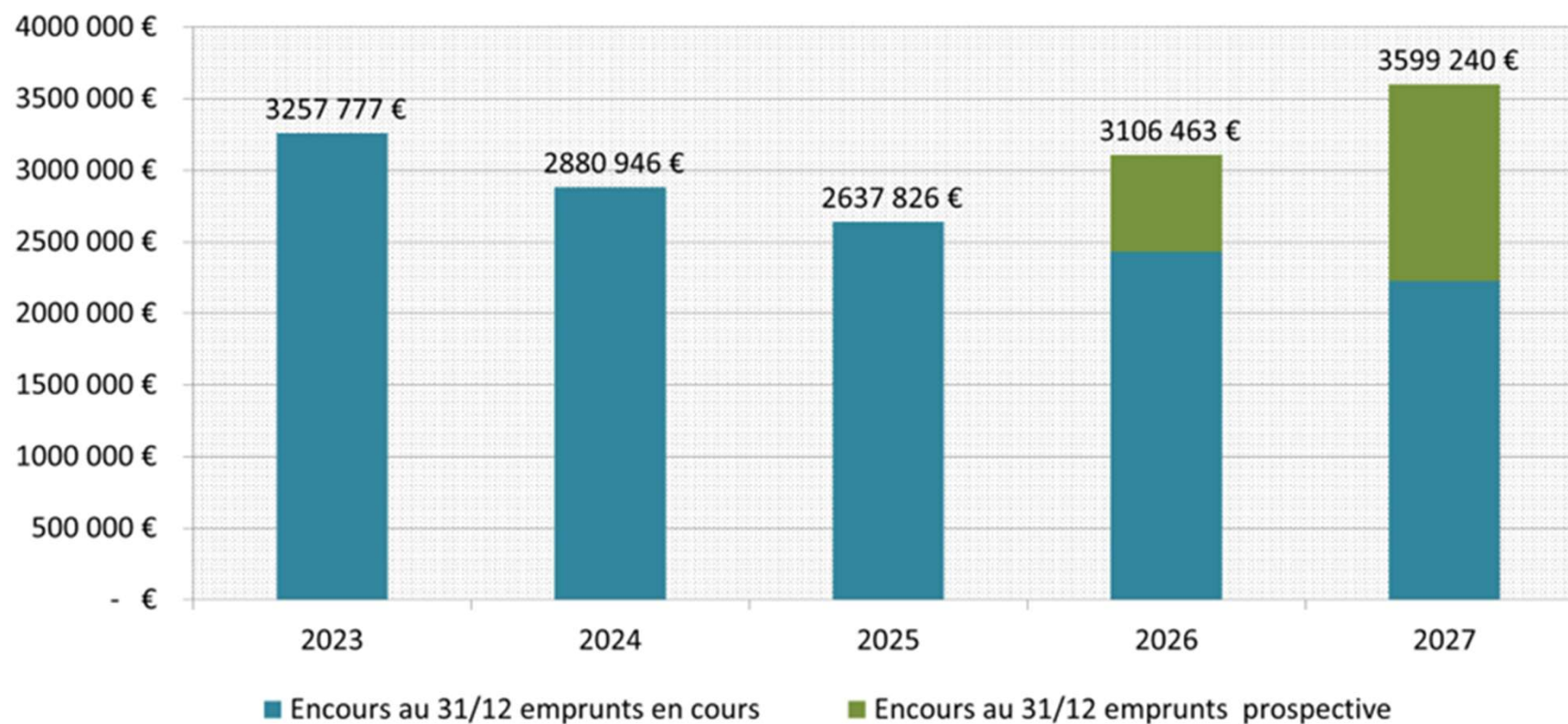
Prospective – Recettes de fonctionnement

Evolution prospective des recettes de gestions 2023-2027

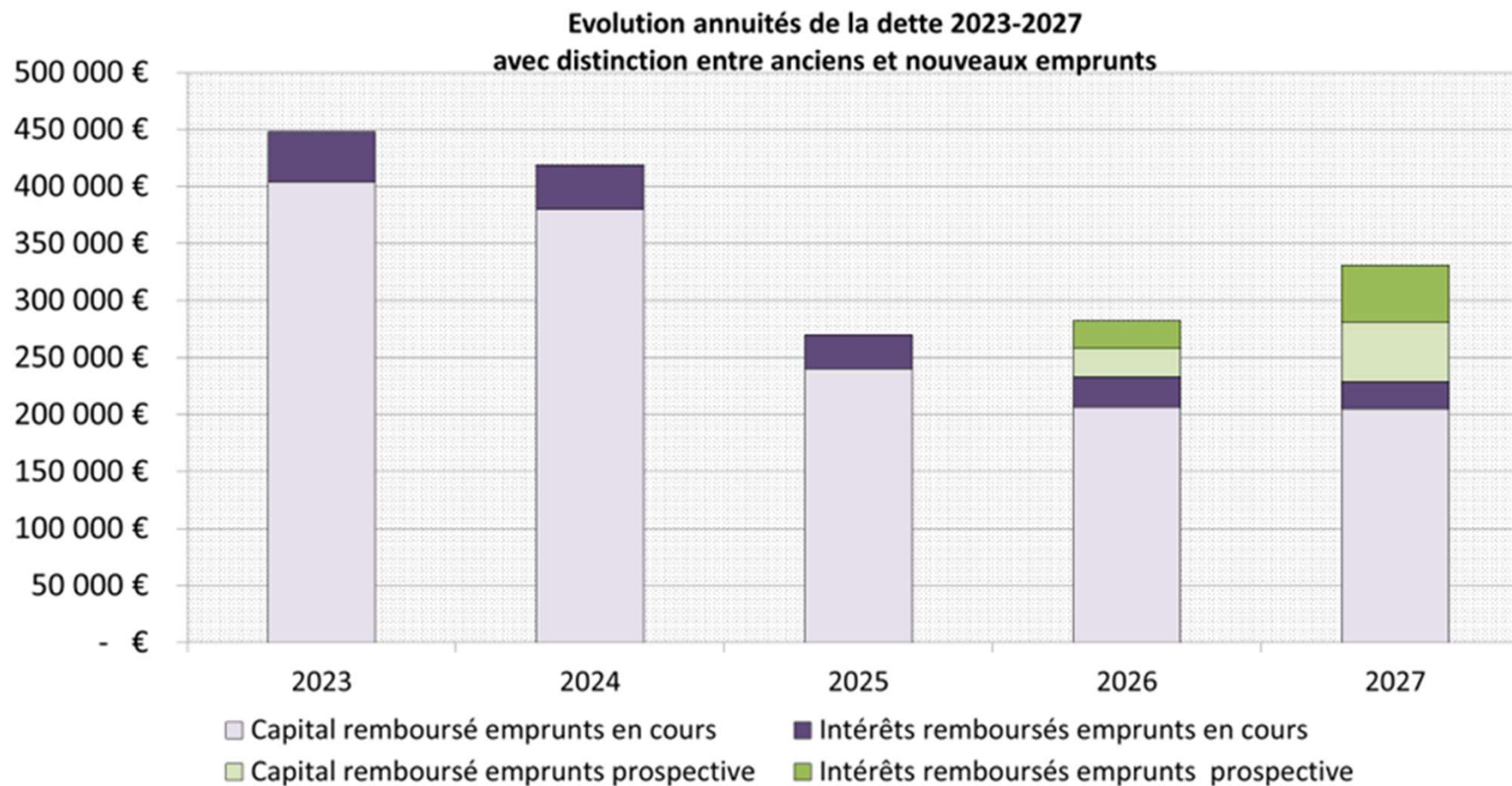


Prospective - encours de la dette

Evolution encours anciens/nouveaux hypothèse 2023-2027

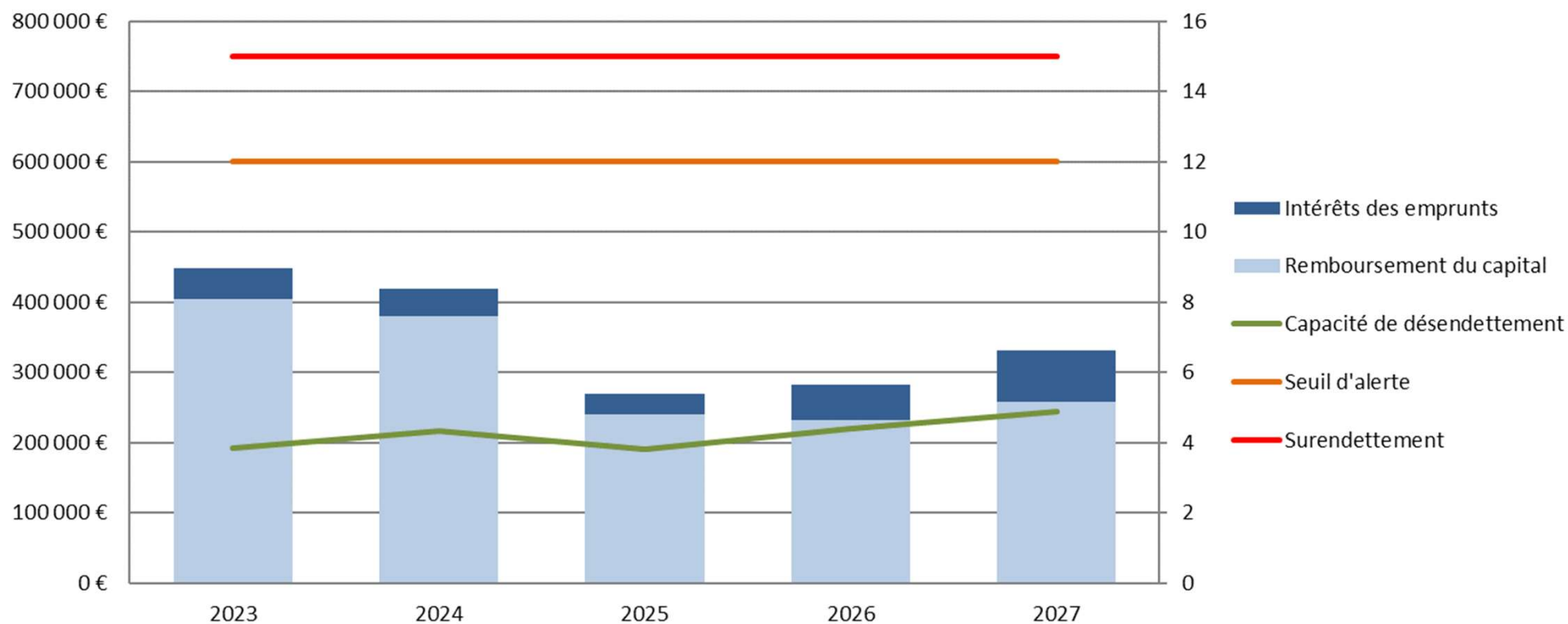


Prospective - annuités de la dette



Prospective - niveau d'endettement

Niveau de l'endettement - Hypothèse proposée 2023 à 2027





Finances - Débat d'orientation budgétaire 2024

Contexte

les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport ayant donné lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024





Finances - Compte Administratifs - Élection du Président de séance

Contexte

Dans les séances d'approbation des comptes administratifs des budgets communaux,

Monsieur le Maire devant se retirer au moment du vote, il convient de désigner un Président de séance.

Décision mise au vote

. **ELIRE** Monsieur DUMILIEU pour présider les séances de vote des comptes administratifs 2023





Finances - Budget Assainissement - Compte de gestion 2023

Contexte

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Trésorerie de Fougères) à l'ordonnateur (le Maire)

Le receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de toutes les opérations budgétaires de 2023.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision mise au vote

. **APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget Assainissement

. **DIRE** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes





Finances - Budget Assainissement - Compte administratif 2023

Contexte

Sous la présidence de M Dumilieu, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget Assainissement qui s'établit ainsi:

CA 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	120 339.80	237 864.55	117 524.75
	Section d'investissement	196 333.86	239 908.61	43 574.75
TOTAL		316 673.66	477 773.16	161 099.50

REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Section d'exploitation	-	549 925.70	
	Report en section d'investissement	55 248.75	-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE SANS RAR	Section d'exploitation	120 339.80	787 790.25	667 450.45
	Section d'investissement	251 582.61	239 908.61	- 11 674.00
TOTAL CUMULE SANS RAR		371 922.41	1 027 698.86	655 776.45

RESTES A REALISER 2023	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	542.50	-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	120 339.80	787 790.25	667 450.45
	Section d'investissement	252 125.11	239 908.61	- 12 216.50
TOTAL CUMULE		372 464.91	1 027 698.86	655 233.95

Décision mise au vote

Hors de la présence de M. Richard, maire

. APPROUVER le compte administratif 2023 du budget Assainissement





Finances - Budget Assainissement - Affectation des résultats 2023

Contexte

Il est constaté un excédent de 667 450.45€ à la section d'exploitation (résultats à affecter),

et le besoin de financement de la section d'investissement de 12 216.50€

compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de 542.50 €.

Décision mise au vote

. DÉCIDER d'affecter au budget 2024, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Assainissement de la façon suivante :

Section d'exploitation	002 – Excédent d'exploitation reporté	655 233.95 €
Section d'investissement	001 – Déficit d'investissement reporté	11 674.00 €
Section d'investissement	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	12 216.50 €





Finances - Budget Energies Renouvelables - Compte de gestion 2023

Contexte

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Trésorerie de Fougères) à l'ordonnateur (le Maire)

Le receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de toutes les opérations budgétaires de 2023

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision mise au vote

. **APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget Energies Renouvelables

. **DIRE** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes





Finances - Budget Energies Renouvelables - Compte administratif 2023

Contexte

Sous la présidence de M Dumilieu, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget Energies Renouvelables qui s'établit ainsi:

CA 2023 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	40 797.40	59 079.29	18 281.89
	Section d'investissement	29 553.37	34 912.65	5 359.28
TOTAL		70 350.77	93 991.94	23 641.17

REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Section d'exploitation	-	55 179.64	
	Report en section d'investissement	1 157.83	-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE SANS RAR	Section d'exploitation	40 797.40	114 258.93	73 461.53
	Section d'investissement	30 711.20	34 912.65	4 201.45
TOTAL CUMULE SANS RAR		71 508.60	149 171.58	77 662.98

RESTES A REALISER 2023	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	-	-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	40 797.40	114 258.93	73 461.53
	Section d'investissement	30 711.20	34 912.65	4 201.45
TOTAL CUMULE		71 508.60	149 171.58	77 662.98

Décision mise au vote

Hors de la présence de M. Richard, maire

. APPROUVER le compte administratif 2023 du budget Energies Renouvelables



Finances - Budget Energies Renouvelables - Affectation de résultats 2022

Contexte

Il est constaté un excédent de 73 461.53€ à la section d'exploitation (résultats à affecter),

et l'absence de besoin de financement de la section d'investissement

compte tenu des restes à réaliser nuls et du solde d'exécution positif de 4 201.45€.

Décision mise au vote

. DÉCIDER d'affecter au budget 2024, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Energies Renouvelables de la façon suivante :

Section d'exploitation	002 – Excédent d'exploitation reporté	73 461.53 €
Section d'investissement	001 – Excédent d'investissement reporté	4 201.45 €
Section d'investissement	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €





Finances - Budget Principal - Compte de gestion 2023

Contexte

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Trésorerie de Fougères) à l'ordonnateur (le Maire)

Le receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de toutes les opérations budgétaires de 2023

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision mise au vote

. **APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget Principal

. **DIRE** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes



Budget principal – Compte administratif 2023

Section de fonctionnement	CA 2022	CA 2023
Recettes		
013 - Atténuations de charges	99 397,50	72 896,10
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	341 105,61	355 855,41
73 - Impôts et taxes	375 425,48	396 941,56
731 - Fiscalité locale	1 554 381,30	1 688 096,65
74 - Dotations, subventions et participations	1 378 162,46	1 501 286,42
75 - Autres produits de gestion courante	103 049,40	134 770,07
76 - Produits spécifiques	-	-
77 - Produits exceptionnels	12 572,38	3 838,11
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 331,75	207,35
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	3 864 094,13	4 153 891,67
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 617,63	26 583,30
002 - Excédent de fonctionnement reporté	-	-
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 904 043,51	4 180 474,97
Dépenses		
011 - Charges à caractère général	931 207,33	1 000 442,27
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 816 274,50	1 889 547,47
014 - Atténuations de produits	1 671,00	2 206,00
65 - Autres charges de gestion courante	366 899,25	370 016,99
66 - Charges financières	38 560,13	44 254,05
67 - Charges spécifiques	2 882,83	2 816,48
68 - Provisions	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	3 157 495,04	3 309 283,26
022 - Dépenses imprévues (autorisation d'engagement ne participant pas à l'équilibre budgétaire)	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 678,44	219 418,59
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 306 173,48	3 528 701,85

Section d'investissement	CA 2022	CA 2023
Recettes		
10 - Dotations (FCTVA et TA)	481 488,17	454 336,05
13 - Subventions	587 753,79	339 776,08
16 - Emprunts	1 050 600,00	-
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours	24 577,80	380,02
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	333 346,65	597 870,03
024 - Produits de cessions		
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements et autres tsf/sections	148 678,44	219 418,59
041 - Opération d'ordre - Patrimoine et Inventaire	10 184,00	-
021 - Virement de la section de fonctionnement		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		644 223,07
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 636 628,85	2 256 003,84
Dépenses		
Capital des emprunts	347 172,80	403 609,69
Opérations :	1 040 638,82	1 573 224,76
Opération n°101 : DOCUMENTS D'URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES	9 230,85	-
Opération n°102 : CIMETIÈRE	-	93 119,20
Opération n°103 : ESPACES DE LOISIRS EXTERIEURS	113 479,17	11 097,23
Opération n°104 : AMENAGEMENT VOIRIE RÉSEAUX ET ESPACES VERTS	98 009,09	30 365,45
Opération n°105 : PATRIMOINE BATI	69 959,73	50 055,45
Opération n°106 : MOBILIER ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS	32 992,26	11 674,88
Opération n°107 : INFORMATIQUE COMMUNICATION ET NTIC	26 435,50	21 846,23
Opération n°108 : MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES ET MATERIEL ROULANT	15 406,96	2 666,39
Opération n°203 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	9 556,80	-
Opération n°206 : EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	291 802,50	7 794,82
Opération n°208 : REHABILITATION DE L'EGLISE	10 332,00	-
Opération n°209 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS	12 813,88	-
Opération n°210 : EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE	350 620,08	1 205 158,87
Opération n°211 : EXTENSION BIBLIOTHEQUE	-	-
Opération n°212 EQUIPEMENTS SPORTIFS		139 446,24
Hors Opérations		
020 - Dépenses imprévues (autorisation d'engagement ne participant pas à l'équilibre budgétaire)	-	-
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie et reprise subventions	38 617,63	26 583,30
041 - Opération d'ordre - Patrimoine et Inventaire	10 184,00	-
001 - Déficit d'investissement reporté	555 792,53	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 992 405,78	2 003 417,75

Budget principal – Compte administratif 2023

Ratio de réalisation des investissements

- BP 2023 voté = 2 740 737,34€
- CA 2023 = 1 573 224,76€
- RAR= 628 596,28€

soit réalisation = 2 201 821,04€

soit 80,33% de l'investissement inscrit au budget primitif



Finances - Budget Principal - Compte administratif 2023

Contexte

Sous la présidence de M Dumilieu, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget Principal qui s'établit ainsi:

CA 2023 BUDGET COMMUNAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 528 701.85	4 180 474.97	651 773.12
	Section d'investissement	2 003 417.75	1 611 780.77	- 391 636.98
TOTAL		5 532 119.60	5 792 255.74	260 136.14

REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	-	-	
	Report en section d'investissement	-	644 223.07	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE SANS RAR	Section de fonctionnement	3 528 701.85	4 180 474.97	651 773.12
	Section d'investissement	2 003 417.75	2 256 003.84	252 586.09
TOTAL CUMULE SANS RAR		5 532 119.60	6 436 478.81	904 359.21

RESTES A REALISER 2023	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	628 596.28	244 002.64	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 528 701.85	4 180 474.97	651 773.12
	Section d'investissement	2 632 014.03	2 500 006.48	- 132 007.55
TOTAL CUMULE		6 160 715.88	6 680 481.45	519 765.57

Décision mise au vote

Hors de la présence de M. Richard, maire

. APPROUVER le compte administratif 2023 du budget Principal



ABSTENTION de Mme Hamon, Mme Métier, Mme Brosse ; M Pagès et son pouvoir



Finances - Budget Principal - Affectation des résultats 2023

Contexte

Il est constaté un excédent de 651 773.12€ à la section de fonctionnement (résultats à affecter),

et le besoin de financement de la section d'investissement de 132 007.55€

compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de 384 593.64€.

Décision mise au vote

. DÉCIDER d'affecter au budget 2024, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Principal de la façon suivante :

Section de fonctionnement	002 – Excédent d'exploitation reporté	0.00 €
Section d'investissement	001 – Excédent d'investissement reporté	252 586.09 €
Section d'investissement	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	651 773.12 €





Finances - Budget Principal - Affectations au compte 6232

Contexte

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au **compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

Toutes les prestations lorsqu'elles concernent des cérémonies et réceptions liées à des **célébrations nationales, internationales ou jours fériés officiels**

Décision mise au vote

*. **CONSIDÉRER** l'affectation des dépenses reprises ci-avant au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal*





Finances - Budget Principal - Remboursement de frais avancés

Contexte

La commune a mis en place depuis novembre 2023 une carte bancaire sur sa régie mixte « services administratifs ».

Un problème technique n'a pas permis de procéder à un achat via la carte, par conséquent, un agent a dû avancer la somme afin d'effectuer rapidement la prise en charge d'une tablette pour mise à jour.

Décision mise au vote

. **DECIDER** de procéder au remboursement des personnes suivantes
Florence RIVARD : 9.00€

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier





Administration - Marchés - adhésion au Service Commune d'Achats

Contexte

Dans le cadre de la recherche d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de rationalisation des achats, la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné propose d'adhérer au Service Commun d'Achat (SCA) de Lamballe.

Afin de profiter d'une mise en concurrence de ses fournisseurs, il a été évalué que la commune ne dispose pas de volumes de commande suffisant ni des capacités administratives nécessaires pour faire pleinement jouer la concurrence.

Financièrement, la commune s'engage à verser annuellement au SCA des frais d'offres de service à hauteur de 150€ ainsi qu'une cotisation de 10€, en contrepartie desquels la commune accèdera au catalogues fournisseurs

Décision mise au vote

. **APPROUVER** l'adhésion au Service Commun d'Achats (SCA) de Lamballe pour une durée de 3 ans.

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire





Urbanisme - Cadre de vie - Terre & Toit - Convention de rétrocession « Les Hauts de Thorial »

Contexte

Le lotisseur SNC « Thorial » a réalisé les aménagements du terrain situé rue René Cassin, 35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNE, nommé lotissement « Les hauts de Thorial », comportant 19 lots à vocation principale d'habitation.

La convention présentée à l'assemblée délibérante présente les modalités de rétrocession à la commune des ouvrages destinés à être cédés à la commune ainsi que les conditions de rétrocession

Décision mise au vote

- . **VALIDER** la proposition de convention présentée dans le cadre de la délibération
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des ouvrages sis lotissement « Les Hauts de Thorial ».





Urbanisme - Cadre de vie -Convention de rétrocession établissant les conditions techniques et matérielles à rétrocéder à la fin de l'opération NEOTOA « Résidence sénior »

Contexte

NEOTOA aura à sa charge la construction de 26 logements collectifs locatifs de type PLUS/PLAI et PLS sur le lot RPA. Ce projet prévoit les équipements communs indiqués ci-après :

- Cheminement à l'EST, Gradines paysagères à l'EST, Espace vert pleine terre à l'Est,
- Espace vert pleine terre à l'Ouest
- Réseau Eclairage Public

NEOTOA a présenté à la COMMUNE une demande tendant à ce que les équipements communs de l'opération puissent être cédés à la Commune pour être ensuite classés dans le Domaine public.

La COMMUNE est disposée à recueillir favorablement cette demande, à la condition qu'elle puisse contrôler la bonne réalisation des travaux.

Décision mise au vote

. **VALIDER** la proposition de convention établissant les conditions techniques et matérielles à rétrocéder à la fin de l'opération

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention



ABSTENTION de Mme Hamon



Urbanisme - Cadre de vie - Délibération de la commune sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

Contexte

ABSTENTION de Mme Hamon
et de M Pagès



M le Maire, informe que des séances de travail ont été organisées avec les services de l'EPCI dont il est membre, à savoir la Communauté de Communes du Val-d'Ille-Aubigné, et présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à des propositions de zones.

La commission mixte Cadre de vie et urbanisme, réunie en date du 13 février 2024, a étudié le projet de délibération ainsi que les remarques inscrites ou transmises dans le cadre de la consultation.

Ne négligeant pas l'intérêt des arguments formulés, la commission municipale, à l'unanimité propose de ne pas apporter de modifications aux cartographies thématiques présentées.

Décision mise au vote

- . **DEFINIR** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- . **VALIDER** la transmission de la cartographie de ces zones à M le préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département d'Ille et Vilaine, sous forme cartographiques (SIG), ainsi qu'à la Communauté de communes du Val-d'Ille – Aubigné.
- . **VALIDER LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.



Ressources humaines - Création d'un poste d'adjoint administratif

Contexte

Considérant le recrutement prochain d'un nouvel agent au poste de chargé de l'urbanisme à compter du 9 mars 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi au grade d' « Adjoint Administratif » à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Décision mise au vote

- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer un poste permanent pour le recrutement d'un agent titulaire sur un emploi de catégorie C, de chargé de l'urbanisme au grade d' « Adjoint administratif » à temps complet ;
- . **MODIFIER** le tableau des emplois ;
- . **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;
- . **DIRE** que les dispositions de la présente délibération seront applicables au 9 mars 2024 ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.





Délégations du Maire - DIA

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Date de la DIA	Parcelle	Adresse	Décision
	AB 267 et 268	16 Rue du Presbytère	Non préemption
	AC 485	Rue du Champérou	Non préemption
	AB 75	4 Bis rue d'Armorique	Non préemption
	ZB 283	5 rue Rosa Parks	Non préemption
	AC 477 et 478	Rue de Saint-Médard (40 et 38 rue Emmanuel de Freslon)	Non préemption
	AC 249	15 Rue des Métairies	Non préemption

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations





Délégations du Maire - Décisions budgétaires

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Mandataire	Objet	Montant HT	Date
LACROIX	Panneaux de signalétique	634.98 €	06/02/2024
SDE 35	Projecteur complémentaire pour protection rue de Saint-Médard	1000.19 €	12/02/2024
Ille et Développement	Entretien 2024 chêne Romé 2A, 2B	14 160 €	08/01/2024
Pepinières huchet	Végétaux extension cimetière + place du marché	2085,27 €	08/01/2024
Ill et Développement	Interventions 2024	13 520 €	08/01/2024
Massart terrain de sport	Terrain synthétique nettoyage annuel	2 004 €	08/01/2024
Massart terrain de sport	Fourniture liège (2 tonnes)	8 226 €	08/01/2024

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations





Agenda des conseils municipaux

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux:

Lundi 25 mars 2024 - Conseil municipal : vote des BP

Lundi 29 avril 2024

Lundi 27 mai 2024

Lundi 1^{er} juillet 2024

Merci de votre participation

